Enregistrement et désenregistrement – Chasse à l'orignal 2025

Comme à l'habitude, l'enregistrement pour l'activité de chasse à l'orignal via le PAV sera désactivé pour toute la période de chasse à l'arme à feu.

ENREGISTREMENT



Où et quand obtenir votre feuillet d'enregistrement ?

Veuillez-vous présenter à l'un des deux emplacements suivants :

1. Poste Hatin

Horaires prolongés :

- Jeudi 9 octobre 2025 : de 8h à 22h
- Vendredi 10 octobre 2025 : de 7h à 22h

2. Kiosque Bonami

- Jeudi 9 octobre 2025 : de 8h à 22h
- Vendredi 10 octobre 2025 : de 7h à 20h

Après 20h le vendredi, les feuillets non remis seront déposés dans votre casier, identifié par votre numéro de groupe, au kiosque (pour les groupes enregistrer aux secteurs étant plus près de la Lépine).

Enregistrement – Si vous ne pouvez pas vous présenter

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur place durant les dates et heures d'ouverture, vous devez remplir **un feuillet d'auto-enregistrement par personne.**



Assurez-vous que les informations suivantes soient lisibles :

- Nom complet
- Adresse
- Activité pratiquée
- Type de véhicule et numéro de plaque
- Période du séjour
- Date réelle de sortie
- Numéro de permis surtout si permis de femelle

Enregistrement et désenregistrement – Chasse à l'orignal 2025

DÉSENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

Tous les chasseurs doivent fermer leur enregistrement en quittant le territoire.

Sur la feuille de statistiques, vous devez indiquer :

- Si vous avez récolté **ou non**



En cas de récolte, veuillez inscrire :

- Date et heure de l'abattage
- Sexe de l'animal
- La lettre **« V »** s'il s'agit d'un veau
- Numéro de permis
- Nom et numéro de permis de l'accompagnateur ayant **apposé son coupon de transport (tagué), avec vous.**

Protection de la faune

Toute personne chassant dans l'une des situations suivantes s'expose à un constat d'infraction immédiat et sera poursuivi en justice :

- Pratique une activité sans être enregistré
- Pratique une activité sans détenir de forfait
- Chasse sans avoir démarré une expédition de chasse
- Toute autre infraction prévue par la loi sur la conservation et le mise en valeur de la faune.

L'Organisation tient à souhaiter à tous les chasseurs une excellente saison de chasse à l'orignal.

Que cette période se déroule dans le respect de la nature, dans la prudence et dans l'esprit de traditions qui nous rassemblent. Nous vous remercions de votre collaboration à préserver la richesse de notre territoire.

Bonne chasse et bon séjour parmi nous.

Vanessa Béland

Vanessa Béland
Directrice Générale